



CHAMPIONNAT DES U13 à 8

Cette compétition U13 se dispute par équipe de 8 joueurs. 6 joueurs minimum sur le terrain. Elle comporte 4 niveaux dénommés Départemental 1 ou D1, Départemental 2 ou D2, Départemental 3 ou D3, Départemental 4 ou D4 regroupant les équipes.

Les groupes seront fixés par le Conseiller Technique Départemental à la suite des plateaux d'évaluations du mois de septembre par rapport aux résultats obtenus, la qualité de jeu et le désidérata de l'éducateur référent, en relation avec la commission animation et la commission technique.

La compétition se déroule en deux phases distinctes.

Cette compétition se dispute en deux phases, une première phase se déroulant d'Octobre à décembre exclusivement au niveau du District par groupe de 6, suivi d'une seconde phase qui se déroulera de février à mai par groupe de 8.

Avec la création d'un championnat U13R1 et U12R1 par la LFN, la première phase de la compétition de District a évolué car seulement 3 places en U13R2 sont attribuées au District du Calvados pour la 2nde phase.

Au niveau 1, 2 groupes composés exclusivement d'équipes U12 seront mis en place, sur demande des clubs.

A la fin de la saison et à l'issue de la 2^{ème} phase, toutes les équipes ayant participé à cette phase de Ligue seront réintégrées dans leurs Districts respectifs pour une saison suivante se déroulant sur le même schéma tel que décrit au présent règlement.

La Ligue de Normandie donnera aux Districts les équipes éligibles à participer aux championnats régionaux selon leur cahier des charges pour la saison suivante.

Les 1ers de chaque niveau intégreront le niveau supérieur, alors que les derniers évolueront au niveau inférieur.

PARTICIPATION :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence U13, U12, aux joueuses U14F ainsi qu'aux joueurs titulaires d'une licence U11 autorisés médicalement à participer dans la catégorie immédiatement supérieure dans la limite de 3 joueurs U11.

Conditions de participation :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 2 joueurs ayant fait plus de 2 matchs en équipe supérieure. Ceci est valable sur 1 phase, lors de la phase suivante : les compteurs repartent à zéro. Les matchs de coupe, quels qu'ils soient ne sont pas pris en compte.

Aucun joueur ayant évolué lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

Départemental 1 (D1)

Il se dispute en deux phases.

1ère phase d'Octobre à décembre :

Ce championnat est constitué d'un groupe de 6 équipes qui se rencontrent par match aller simple après les journées d'évaluation.

Accessions/Descentes :

A l'issue de la première phase exclusivement de niveau départemental, les trois équipes classées premières du groupe A accéderont au championnat de R2 U13 de LIGUE.

Dans le cas où une (ou plusieurs équipes) ne s'engagerait pas où ne pourrait accéder à ces championnats de Ligue par suite d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière celles étant susceptibles d'accéder.

	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E
1 ^{er}	R2	D1A	D1A	D1B	D1B
2 ^{ème}	R2	D1A	D1A	D1D	D1D
3 ^{ème}	R2	D1A	D1A	D1D	D1D
4 ^{ème}	D1A	D1B	D1B	D1D	D1D
5 ^{ème}	D1A	D1B	D1B	D1D	D1D
6 ^{ème}	D1B	D1C	D1C	D2	D2

Les 3 premiers de la poule A montent en U13 R2 pour la seconde phase.

La D1A sera constituée par les équipes ayant terminées 4^{ème} et 5^{ème} de la poule A, ainsi que les 3 premiers des poules B et C.

La D1B sera constituée du dernier de la poule A, ainsi que les 4^{ème} et 5^{ème} des poules B et C et les premiers des poules D et E.

La D1C sera constituée des derniers des poules B et C, ainsi que les premiers des poules de D2.

2ème phase de février à mai :

Ce championnat est constitué d'un groupe de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

Les poules seront refaites pour la saison prochaine à l'issue des journées d'évaluation.

Départemental 2 – 3 – 4 (D2-D3-D4)

1ère phase de septembre à novembre :

Ces championnats sont constitués de n groupes de 6 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

Accessions :

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux premières places de chacun des groupes accéderont au championnat de Départemental supérieur. Dans le cas où l'une (ou plusieurs) de ces équipes ne s'engagerait pas où ne pourrait accéder au championnat de Départemental supérieur par suite d'une disposition réglementaire, elle(s) serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

Descentes :

A l'issue de la première phase, seules les équipes classées dernières de chaque groupe de Départemental rétrograderont en Départemental inférieur.

2ème phase de février à juin :

Ce championnat est constitué de n groupes de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple.

Il se compose des équipes dont le classement à l'issue de 1ère phase, les autorise à évoluer à ce même niveau et des équipes accédant de Départemental inférieur et des équipes reléguées de Départemental supérieur.

Ces groupes seront reconstitués par le Conseiller Technique Départemental ainsi que la commission animation.

REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS UN MÊME GROUPE RESPECTIF :

Pour toutes les compétitions se déroulant par match aller-simple, afin de départager les clubs ayant le même nombre de points dans un même groupe.

Il sera tenu compte dans l'ordre :

- a. En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, les clubs sont départagés d'après le goal-average calculé au quotient sur tous les matchs disputés par chacune d'elles.
- b. En cas d'égalité au goal-average général calculé au quotient, ils sont départagés au plus grand nombre de buts marqués.
- c. En cas d'égalité au plus grand nombre de buts marqués, est retenue l'équipe appelée à disputer le plus grand nombre de matches à l'extérieur, tel que figurant au calendrier initial
- d. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS LEURS GROUPE RESPECTIFS :

Afin de départager les équipes ayant le même classement dans des groupes différents d'une même division, et ainsi déterminer les équipes susceptibles de changer de division.

(Accession ou descente) tel que décrit dans les chapitres précédents, il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles d'accéder en division supérieure est de les classer selon le nombre de points obtenus lors des rencontres aller et retour les ayant opposés dans leur championnat aux 2 autres équipes classés de la 1ère à la 3ème place (en appliquant le barème régional).

Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles de rétrograder en division inférieure est de les classer selon le nombre de points obtenus lors des rencontres aller et retour les ayant opposés dans leur championnat aux 2 autres équipes de groupe classées immédiatement avant elles (en appliquant le barème régional).

En Départemental 2, un club pourra faire évoluer 1 équipe dans chaque groupe différent.

En Départemental 3 et Départemental 4, un club pourra faire évoluer une ou plusieurs équipes dans des groupes différents.

S'agissant d'un championnat disputé par match aller-simple, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse sera libre.

Sauf circonstance exceptionnelle et seulement sur décision du Comité de Direction, il sera toujours fait en sorte que chacun des groupes constituant ce championnat n'excède pas 8 équipes.

CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité de Direction du District.

